



DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

BUREAU DE LA COMMUNICATION
ET DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT
28, Rue Saint-Arey
05011 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr

Gap, le 4 septembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenelle de la lutte contre les violences conjugales : lancement d'une grande concertation pour renforcer la prévention et mieux protéger les victimes de violences sexuelles et sexistes

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée « Grande Cause du Quinquennat » par le Président de la République. Dans ce cadre, **la lutte contre les violences conjugales est une priorité absolue du Gouvernement**. Le sujet des féminicides fait malheureusement l'actualité quasi quotidiennement : **En 2018, une femme est morte tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Depuis 2013, ce chiffre ne diminue pas (environ 130 décès chaque année). Depuis le début de l'année 2019, déjà 101 femmes sont mortes assassinées dans ces conditions.**

Ce mercredi 4 septembre 2019, le Grenelle des violences faites aux femmes a été lancée dans les Hautes-Alpes, comme partout en France et durera jusqu'au 25 novembre, journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes.

Ce Grenelle des violences conjugales va réunir les services de l'État, les élus, les acteurs de terrain, les services publics, les associations autour de groupes de travail pour imaginer les meilleures actions à mettre en œuvre pour mieux prévenir les violences conjugales, mieux repérer les victimes, les protéger ainsi que leurs enfants, mieux agir vis-à-vis des auteurs et prévenir les récidives.

« L'objectif du Grenelle est d'aboutir à des mesures plus efficaces et au plus près du terrain pour répondre à la situation dans les Hautes-Alpes et pour contribuer au futur plan stratégique de lutte contre les violences conjugales qui sera présenté le 25 novembre par le Gouvernement », explique Cécile BIGOT-DEKEYZER, la préfète des Hautes-Alpes.

Contacts presse : tél : 04 92 40 49 45 / 48 10 / 48 13 – pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr



Prefet05

Depuis deux ans, de nombreuses mesures concrètes ont déjà été mises en place par le Gouvernement : allongement du délai de prescription à 30 ans pour les crimes sexuels commis sur mineurs (loi du 3 août 2018), verbalisation du harcèlement de rue, renforcement de la lutte contre les nouvelles formes d'agressions (cyber-harcèlement, upskirting...), formation des policiers et gendarmes à une meilleure prise en charge des victimes, etc.

Dans les Hautes-Alpes, plusieurs actions ont été mises en œuvre : aide à la mobilité des victimes (bons taxis), convention relative à l'éloignement en urgence des auteurs de violences au sein du couple afin d'assurer le maintien de la victime dans le domicile, création de la Maison des Femmes, agrément « Établissement d'information et de conseil conjugal et familial » pour le planning familial, etc.

Ce Grenelle est également l'occasion de rappeler les outils de prévention, d'information et de signalement qui existent pour éviter et lutter contre ces violences :

- **Le 3919**, numéro d'écoute national, anonyme et gratuit, destiné aux femmes victimes de violences et à leur entourage ;
- **La plateforme de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles**, accessible à l'adresse www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr ;
- **Des outils d'information** : le site web dédié (www.arretonslesviolences.gouv.fr) et le compte Twitter @arretonsles.

